

11.2.2. Corps des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable

11.2.2.1. Liste d'aptitude 2016 pour l'accès au grade de secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale

**LISTE D'APTITUDE 2016
POUR L'ACCES AU GRADE DE
SECRETAIRE D'ADMINISTRATION ET DE CONTRÔLE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE CLASSE NORMALE (SACDD)**

Les critères :

Les conditions statutaires	La liste d'aptitude est ouverte aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie C ou de même niveau justifiant d'au moins neuf années de services publics au 31 décembre 2016.
Les textes de référence	Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié notamment par le décret 2014-75 du 29 janvier 2014 Décret n° 2012-1065 du 18 septembre 2012
Les règles de gestion	<p>La liste d'aptitude concerne les adjoints administratifs des administrations de l'État et les syndicats des gens de mer de la spécialité « droit social et administration générale ». Elle s'adresse en priorité aux agents expérimentés de ces deux corps qui se trouvent sur les deux niveaux de grade supérieurs (échelle 5 et échelle 6 : AAPAE de 2^e et 1^e classe, SGMP de 2^e et 1^e classe).</p> <p>Le classement des harmonisateurs (DREAL, MIGT 8, DRIEA et directions d'administration centrale...) devra résulter de l'analyse des dossiers des agents proposés selon les critères ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les capacités de l'agent à exercer des fonctions de niveau B, • les compétences professionnelles, • la réussite dans l'exercice de fonctions similaires à celles d'un SACDD, • la qualité du parcours professionnel. <p>Ces critères sont appréciés à travers la manière de servir, traduite notamment par les comptes-rendus d'entretien professionnel annuels.</p> <p>Les appréciations générales des 3 dernières années seront reportées dans le rapport de proposition du chef de service (PM 104).</p> <p>L'accès au corps des SACDD par liste d'aptitude s'inscrit dans une logique de déroulement de parcours professionnel en catégorie B, avec au minimum la nécessité de tenir un poste.</p>

Les informations sur la précédente CAP au titre de 2014 :

Nombre de promouvables	9022
Nombre de proposés	177
Nombre de postes offerts	52
Nombre de promus	52
Age moyen des promus	57 ans
Ancienneté moyenne dans le grade détenu	7A 1M 1J
Ancienneté moyenne dans le corps d'origine	27A 4M 4J
Ancienneté moyenne dans les services publics	35 A

Les dates :

Date limite de réception par la DRH	9 octobre 2015
Date limite de transmission des propositions harmonisées	30 octobre 2015
Date prévisible de la pré CAP	1 ^{er} semestre 2016
Date prévisible de la CAP nationale	1 ^{er} semestre 2016

Les documents à fournir :

- PM 140 accompagné d'un CV ou tout autre document établi par l'agent permettant d'identifier rapidement les différents postes occupés et les missions essentielles exercées.
- PM 130 accompagné du compte-rendu de la concertation locale.
- Tableau des propositions de promotion harmonisées accompagné d'un compte-rendu d'harmonisation comprenant l'avis sur chaque proposition ainsi que les éléments ayant motivé le classement.

Les contacts :

Adresse mail : propositions-promotions-sacdd-sg-drh-mgs2@developpement-durable.gouv.fr

Bureau	MGS2	Cheffe du pôle RH des personnels de catégorie B	Emilie AMARANTO	Tél.	01 40 81 61 83
Bureau	MGS2	Adjointe à la cheffe du pôle des personnels de catégorie B	Caroline GIMARD	Tél.	01 40 81 17 27
Bureau	CE1	Chargée de mission des SACDD	Christine GARCIA	Tél.	01 40 81 20 22